



Document 12

Droits de l'Homme

40TH_E WORLD SCOUT
CONFERENCE
CONFÉRENCE MONDIALE
DU SCOUTISME

SLOVENIA 2014



SCOUTS
Créer un Monde Meilleur

Table des matières

Droits de l'Homme	1
Introduction et informations générales	1
Rapport final du Groupe de travail sur les Droits de l'Homme	1
1. <i>Contexte</i>	1
2. <i>Résultats du GTDH</i>	2
3. <i>Recommandations du GTDH</i>	4
Projet de Résolution de Conférence	4
Annexe	6

DROITS DE L'HOMME

INTRODUCTION ET INFORMATIONS GENERALES

L'OMMS est une organisation qui défend les Droits de l'Homme et estime que tout un chacun doit pouvoir bénéficier de ces droits fondamentaux. En témoigne l'approbation, par des Conférences Mondiales du Scoutisme successives, de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies.

En janvier 2011, lors de la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme au Brésil, une résolution intitulée "L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme - Ouverture, Créer un monde meilleur", a été proposée. Toutefois, cette résolution a été retirée avant soumission au vote. La Conférence Mondiale du Scoutisme a, néanmoins, adopté par acclamation une Déclaration du Comité Mondial du Scoutisme sur le Scoutisme et les Droits de l'Homme.

Au cours de la période triennale actuelle 2011-2014, le Comité Mondial du Scoutisme a décidé de créer un Groupe de travail sur les Droits de l'Homme (GTDH), pour étudier la question plus en profondeur et faire des propositions substantielles à la Conférence Mondiale du Scoutisme en Slovénie. Le rapport final du GTDH est inclus dans ce Document de Conférence, ainsi que le projet de Résolution pour la Conférence Mondiale du Scoutisme, proposé au nom du Comité Mondial du Scoutisme.

Vous trouverez également, en annexe, une liste des documents que le GTDH a rassemblés et examinés au cours de son travail et qui peuvent être trouvés sur le site scout.org.

RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DROITS DE L'HOMME

1. Contexte

Ceci est le rapport final du Groupe de travail sur les Droits de l'Homme (GTDH) qui a été mis sur pied par le Comité Mondial du Scoutisme (CMS) en mars 2012. Ce rapport présente les conclusions et recommandations du Groupe de travail conformément aux principales responsabilités qui lui ont été confiées dans ses Termes de référence.

Le GTDH était composé de Mario Diaz (Espagne) président, Faouzi Chaouch (Tunisie), Janaprith Fernando (Sri Lanka), Jemima Nartey (Ghana), Doina Postica (Moldova), Roger Schrimp (Etats-Unis) et Dan Wood (Royaume-Uni). Jim Sharp était la personne de soutien du Bureau Mondial du Scoutisme.

Le GTDH s'est réuni deux fois à Genève (avril 2013 et février 2014) et a aussi travaillé à distance entre les réunions. Les membres ont également assisté à des événements régionaux et mondiaux du Scoutisme, dont les Conférences régionales des Régions Asie-Pacifique, Européenne et Inter-Amérique, ainsi que le Congrès Scout Mondial sur l'Éducation à Hong Kong. Le GTDH a, par ailleurs, eu des contacts avec d'autres comités et groupes de travail au sein de l'OMMS.

Un rapport intérimaire a été soumis au CMS en septembre 2013 et présenté par le président qui a assisté à la réunion du CMS. Il comprenait un calendrier complet des événements qui ont mené à la mise sur pied du Groupe de travail. Le GTDH a également fourni un rapport consultatif sur une problématique particulière au Comité de Direction du CMS à sa demande, ainsi qu'un second rapport, le final, au CMS en mars 2014.

La "mission" donnée au GTDH dans ses Termes de référence était d'étudier et d'analyser les politiques actuelles relatives aux Droits de l'Homme et de faire rapport au CMS avec des recommandations basées sur ses conclusions. Le GTDH n'était pas limité dans son travail (la dernière d'une série de responsabilités spécifiques figurant dans les Termes de référence stipulait, "à la discrétion du président du Groupe de travail ou du Comité Mondial du Scoutisme, explorer d'autres voies qui sont jugées appropriées pour ce Groupe de travail") et le GTDH était conscient de l'origine particulière de ce travail, se rappelant les difficultés qui sont apparues lors de la dernière Conférence Mondiale du Scoutisme sur le sujet de l'approche du Scoutisme aux Droits de l'Homme et la non-discrimination pour des motifs d'orientation sexuelle et d'identité de genre. Cette question a donc été spécifiquement abordée dans ce rapport.

Suivant son plan de travail, le GTDH a mis l'accent sur les domaines de l'éducation aux Droits de l'Homme au sein du Scoutisme, la diversité et la non-discrimination, le soutien aux OSN, la participation au Congrès Scout Mondial sur l'Education et à des événements régionaux, la communication avec les OSN et la politique de l'OMMS.

2. Résultats du GTDH

2.1 Education aux Droits de l'Homme (EDH)

Le Scoutisme est un Mouvement éducatif et l'objectif principal, par conséquent, de son travail sur les Droits de l'Homme doit être sur l'éducation aux Droits de l'Homme.

Il existe un large éventail de matériels pédagogiques disponibles relatifs aux droits de l'homme, qui peuvent être utilisés ou adaptés à la méthode d'éducation non formelle du Scoutisme. En effet, la méthode scoute - y compris la Promesse et la Loi scout - se prête à aider les gens à comprendre les questions de Droits de l'Homme sur la base du respect et de l'acceptation mutuels, le rejet de la discrimination, ou d'autres violations des Droits de l'Homme.

Le GTDH constate que davantage peut être fait pour intégrer l'éducation aux Droits de l'Homme dans le Programme des jeunes des OSN à travers des politiques et des lignes directrices, et pour promouvoir l'utilisation de bons matériels pédagogiques de soutien pour renforcer l'éducation aux Droits de l'Homme.

Le GTDH estime que plus de soutien doit être accordé aux responsables adultes, à travers la formation et d'autres possibilités, pour livrer ce contenu du Programme des jeunes relatif aux Droits de l'Homme.

Le projet phare "Messagers de la Paix" (MoP), avec sa large définition de la "paix", a un grand potentiel pour englober l'éducation aux Droits de l'Homme comme nous l'entendons. Nous encourageons ceux qui ont la possibilité de proposer des projets spécifiques pour le financement par MoP, ou qui soutiennent le Réseau MoP, d'envisager de nouvelles façons de promouvoir l'éducation aux Droits de l'Homme à travers MoP.

Le GTDH estime que l'OMMS, aux niveaux mondial et régional, doit fournir davantage de soutien aux OSN dans ce domaine.

2.2 Soutenir les OSN

Nos contacts avec les OSN, par le biais de Conférences, d'ateliers et d'autres occasions, ont montré qu'elles estimaient la contribution étant fournie par le GTDH et appréciaient la possibilité qui leur était donnée d'explorer des questions relatives aux Droits de l'Homme.

Nous pensons que l'OMMS doit continuer à soutenir les OSN dans cette voie et, quand et où c'est possible, étendre la portée de ce soutien. Un partage facilité des ressources et des expériences entre les OSN sur les questions concernant les Droits de l'Homme doit être encouragé.

Les discussions du GTDH avec les OSN ont également révélé qu'il existe un énorme potentiel pour soutenir les OSN dans leurs efforts visant à offrir le Scoutisme à tous les segments de la société et de mieux réaliser ainsi la mission de Scoutisme - et la croissance du Mouvement.

2.3 Communications/Relations extérieures

La question des "Droits de l'Homme" est, aujourd'hui, l'objet d'un intérêt croissant dans tous les pays du monde. Les Droits de l'Homme sont d'actualité!

Il existe des nombreuses preuves - même si anecdotiques - qu'il reste beaucoup de travail à faire pour communiquer les politiques et les pratiques du Scoutisme en matière de Droits de l'Homme, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les politiques de l'OMMS ne sont, dans certains cas, pas connues ou mal comprises, ce qui mène à de mauvaises interprétations et donc à un risque pour la réputation du Mouvement.

Des liens plus étroits doivent être établis entre ceux qui apportent l'éducation aux Droits de l'Homme aux jeunes et ceux qui sont responsables des communications ou qui représentent le Mouvement à l'extérieur aux niveaux local, national ou international.

Les politiques de l'OMMS à ce sujet doivent être clairement communiquées aux OSN et à leurs membres, de même qu'au monde extérieur.

2.4 Politiques scoutées et non-scoutées sur les Droits de l'Homme

Depuis 1977, l'OMMS a formellement accepté et soutenu les Droits de l'Homme tels que définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies (DUDH). L'OMMS a réaffirmé à maintes reprises son engagement dans le monde entier en faveur des valeurs du Scoutisme et de la reconnaissance par le Mouvement des Droits de l'Homme qui devraient être mis en application sans exception ou discrimination.

Il est évident, cependant, que plus de travail doit être fait à tous les niveaux du Mouvement pour promouvoir ces normes et veiller à ce qu'elles soient respectées.

En conséquence, nous devons faire davantage pour diffuser, expliquer et promouvoir les politiques existantes sur les Droits de l'Homme et les renforcer si nécessaire.

2.5 Aider le Scoutisme à comprendre et à répondre au contexte en évolution des Droits de l'Homme

La compréhension des Droits de l'Homme, et en particulier les définitions de ceux-ci, évoluent à un rythme croissant.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Groupe de travail a examiné, entre autres choses, ce qui suit:

- La DUDH, lors de son adoption en 1948, comportait la phrase suivante dans l'article 2: "... la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou autre, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation", comme distinction ou motifs de discrimination. La discrimination fondée sur le sexe faisait référence à ce moment-là aux hommes et aux femmes. Cependant, au cours des dernières années, le Secrétaire Général et d'autres officiels des Nations Unies ont fait la promotion des droits des personnes homosexuelles des deux sexes, bisexuelles et transsexuelles dans le cadre de la famille des Droits de l'Homme. Ainsi, l'orientation sexuelle est de plus en plus acceptée aujourd'hui comme étant incluse dans la définition de la discrimination fondée sur les motifs de sexe.
- Le Secrétaire Général de l'ONU (décembre 2012) a dit: "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Tous les êtres humains, et non pas quelques-uns ou la plupart, mais tous ... lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels, ont droit aux mêmes droits que les autres. Eux aussi sont nés libres et égaux".
- Charles Radcliffe (mars 2013) du bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (HCDH) a souligné: "Il serait erroné de sous-estimer l'importance de la tradition, de la culture et de la religion dans la formation de la société, mais celles-ci ne sont pas monolithiques et ne peuvent pas non plus l'emporter sur les libertés individuelles, car ce serait contraire aux principes les plus élémentaires des Droits de l'Homme".

Indépendamment de cela, nous reconnaissons que toutes les OSN doivent se conformer au cadre juridique de leur pays. Peu importe la mesure dans laquelle les législations nationales peuvent être incompatibles avec les valeurs du Scoutisme mondial et le soutien sans équivoque à la DUDH, la réalité est que les OSN sont clairement obligées de fonctionner dans un contexte dans lequel les législations nationales s'appliquent.

2.6 Mettre en œuvre une seule Politique du Scoutisme sur les Droits de l'Homme et questions constitutionnelles

Les Droits de l'Homme constituent une problématique mondiale. Le Scoutisme est un mouvement mondial. Et nous vivons dans un village mondial ayant une capacité de communications instantanées à travers le monde.

Compte tenu de la diversité du Mouvement, c'est un défi pour le Scoutisme mondial de parvenir à une seule et unique position sur n'importe quelle question. Cependant, sur une question d'une telle importance fondamentale que les Droits de l'Homme (tels qu'énoncés dans la "Déclaration universelle" des Droits de l'Homme), nous devons nous efforcer de parler d'une seule voix, tout en respectant des points de vue divergeants qui n'entrent pas dans le cadre des principes fondamentaux. Par rapport à beaucoup d'autres organisations ou mouvements, la "famille scoutée" nous offre un cadre solide dans lequel nous pouvons essayer de parvenir à un fort consensus sur cette question essentielle.

3. Recommandations du GTDH

3.1 Nous recommandons que la Conférence Mondiale du Scoutisme

- adopte la Résolution du Comité Mondial du Scoutisme sur "Scoutisme et Droits de l'Homme"
- demande au Comité Mondial du Scoutisme, à travers son Comité des Constitutions, d'examiner la meilleure façon d'exprimer notre engagement envers la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies dans le Chapitre 1 de notre Constitution de l'OMMS et de présenter une proposition à une future Conférence Mondiale du Scoutisme
- encourage le Secrétaire Général et le Comité Mondial du Scoutisme à faire preuve de leadership dans ce domaine en communiquant de manière proactive les énoncés de politique de l'OMMS sur les Droits de l'Homme à tous les niveaux

3.2 Nous recommandons que le Comité Mondial du Scoutisme

- reflète ces recommandations dans le Plan triennal et les futures priorités stratégiques
- veille à ce que toute révision future du Programme des jeunes et le travail sur les priorités stratégiques répondent à notre engagement à promouvoir l'éducation aux Droits de l'Homme auprès des enfants et des jeunes, dans le cadre de la Mission du Scoutisme; et investisse dans des séminaires, des ateliers, des activités de formation, ainsi que des méthodes de communication électronique de plus grande envergure sur les Droits de l'Homme, afin de soutenir la mise en œuvre de l'éducation aux Droits de l'Homme au niveau mondial, ainsi que dans toutes les Régions et les OSN
- élabore un contenu et des outils sur la base des informations rassemblées par le GTDH pour être utilisés dans l'amélioration de la compréhension et des capacités au sein du Mouvement
- saisisse l'occasion pour identifier et adopter les meilleures pratiques en matière de résolution de conflit à la lumière des situations ayant surgi dans le Scoutisme mondial au cours des dernières années, et à être prêt à s'engager avec les Régions et les OSN lorsqu'elles sont confrontées à des situations conflictuelles liées aux Droits de l'Homme, en vue de trouver les meilleures solutions possibles
- continue d'offrir des possibilités aux personnes de se rassembler et d'échanger des points de vue sur les Droits de l'Homme à la Conférence Mondiale du Scoutisme et dans d'autres contextes moins formels.

3.3 Nous recommandons que les Organisations scouts nationales

- veillent à ce que des mécanismes soient en place pour éviter et prévenir les situations où une personne prend publiquement des positions qui peuvent nuire à la réputation du Scoutisme, parce que celles-ci sont incompatibles avec nos valeurs et notre engagement envers les Droits de l'Homme
- utilisent ou adaptent des outils d'évaluation organisationnelle, tels que le "Pacte mondial" des Nations Unies, comme moyen de répondre à la Résolution "Scoutisme et Droits de l'Homme"
- prennent note des conditions requises pour la qualité de Membre stipulées dans l'Article V.5 (c) et l'Article VII.3 (a) de la Constitution de l'OMMS et veillent à ce qu'aucune personne qui est prête à accepter le but, les principes et la méthode du Mouvement ne soit exclue du Scoutisme en raison de ce qu'elle est.

PROJET DE RESOLUTION DE CONFERENCE

Le Comité Mondial du Scoutisme propose le texte suivant pour adoption par la Conférence Mondiale du Scoutisme.

Scoutisme et Droits de l'Homme

La Conférence

- rappelant les difficultés ayant surgi lors de la dernière Conférence Mondiale du Scoutisme par rapport à l'approche par le Scoutisme des Droits de l'Homme et de la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, qui ont conduit le Comité Mondial du Scoutisme à mettre en place un Groupe de travail sur les Droits de l'Homme au cours de cette période triennale

- reconnaissant l'acceptation par le Scoutisme des Droits de l'Homme tels qu'exprimés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Convention relative aux Droits de l'Enfant et réaffirmés dans des conventions, traités, accords, déclarations et résolutions ultérieures des Nations Unies, ainsi que dans le droit international, ce qui montre clairement que chacun peut se prévaloir de tous les droits et toutes les libertés proclamés dans la Déclaration, sans distinction aucune, et que les États ont le devoir de promouvoir et de protéger tous les Droits de l'Homme et libertés fondamentales, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques et culturels
 - se référant aux Résolutions 19/77 et 8/88 de la Conférence Mondiale du Scoutisme et à la Déclaration du Comité Mondial du Scoutisme à la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme (2011) intitulée "Organisation Mondiale du Mouvement Scout et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme - Ouverture, Créer un monde meilleur", qui, avec la présente résolution, représentent les énoncés de politique de l'OMMS sur les Droits de l'Homme
 - affirmant que l'éducation aux Droits de l'Homme est une clé permettant de modifier des attitudes et comportements, ainsi que de promouvoir le respect de la diversité dans les sociétés
- réaffirme que le Scoutisme, en tant que Mouvement fondé sur ses principes du Devoir envers Dieu, Devoir envers autrui et Devoir envers soi-même exprimés dans la Promesse et la Loi scout, ne fait pas de discrimination au niveau des Droits de l'Homme pour quelque motif que ce soit
 - réaffirme que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout a la responsabilité de promouvoir l'éducation aux Droits de l'Homme auprès des enfants et des jeunes dans le cadre de sa mission
 - approuve l'objectif déclaré du Comité Mondial du Scoutisme de faire de son mieux pour veiller à ce que tous les membres au sein du Scoutisme jouissent de tous les droits et toutes les libertés énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, sans distinction d'aucune sorte
 - approuve le rapport du Comité Mondial du Scoutisme sur les progrès de la réalisation de son engagement pris à la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme à:
 - inclure le travail sur l'éducation aux Droits de l'Homme dans le cadre de ses lignes directrices sur le Programme scout pour tous les groupes d'âge
 - recueillir et diffuser les meilleures pratiques des Organisations scoutistes nationales, source d'inspiration et d'aide dans la création de stratégies pour les Organisations scoutistes nationales visant à concentrer les travaux sur la diversité, les droits civils et humains, et à atteindre les différents segments de la société dans une perspective nationale ou locale
 - fournir aux Organisations scoutistes nationales un soutien continu dans leur travail au niveau de la diversité, des droits civils et humains, ainsi que de l'ouverture aux différents segments de la société
 - adopte le principe que l'OMMS et les Organisations scoutistes nationales respectent la protection des Droits de l'Homme tels que proclamés au niveau international; s'assurent qu'elles ne sont pas complices de violations des Droits de l'Homme; et développent leurs propres stratégies et identifient les défis auxquels elles doivent répondre en matière de Droits de l'Homme sur la base de la mission du Scoutisme tout en tenant compte des contextes juridiques, culturels et religieux actuels.

ANNEXE

Vous trouverez ci-dessous une liste de documents, y compris le Rapport final du GTDH, qui ont été ajoutés à scout.org. Ces documents sont destinés à vous tenir informés sur le processus, les réflexions et les intérêts du Groupe de travail sur les Droits de l'Homme.

Les documents inclus sont:

- . Le Rapport final du Groupe de travail sur les Droits de l'Homme
- . La Déclaration du Comité Mondial du Scoutisme sur les questions des Droits de l'Homme – mars 2010
- . L' Organisation Mondiale du Mouvement Scout et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme - Ouverture, Créer un monde meilleur. Déclaration du Comité Mondial du Scoutisme à la 39e Conférence Mondiale du Scoutisme
- . Les Termes de référence du Groupe de travail sur les Droits de l'Homme – mars 2012 *
- . La Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies
- . La Déclaration du Comité Mondial du Scoutisme sur le respect des Droits de l'Homme
- . Le Plan de travail établi par le Groupe de travail sur les Droits de l'Homme *
- . Ateliers sur des questions relatives aux Droits de l'Homme en Asie-Pacifique et en Europe *
- . Les conclusions de l'atelier sur les Droits de l'Homme tenu lors de la 25e Conférence Inter-américaine du Scoutisme *
- . Le rapport intérimaire du Groupe de travail sur les Droits de l'Homme *
- . Le projet de Résolution pour la 40e Conférence Mondiale du Scoutisme, Slovénie 2014

* *n'existe qu'en anglais*